

# Charte

## “L'écocitoyen de l'Eau”



- Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droit. Face aux ressources naturelles, tous les hommes partagent les mêmes devoirs.
- L'écocitoyen de l'eau, à travers ses gestes quotidiens, se situe dans une volonté commune de protéger et de respecter l'eau.
- L'écocitoyen de l'eau garde à l'esprit que l'eau est une ressource fragile qui dépend directement de l'équilibre écologique et naturel.
- L'écocitoyen de l'eau refuse les comportements individuels et collectifs qui conduisent à la pollution des eaux et des mers.
- L'écocitoyen de l'eau lutte contre le gaspillage de la ressource en eau et protège son environnement
- L'écocitoyen de l'eau adopte une attitude économe et vigilante vis-à-vis de la ressource en eau.
- L'écocitoyen de l'eau s'engage à faire bénéficier les autres de ses connaissances sur la gestion et la protection des ressources en eau, et de transmettre cette valeur nouvelle et essentielle de l'écocitoyenneté.

Bernard Derosier,  
Président du Conseil Général  
du Nord.

Bernard Billet,  
Directeur Régional de l'Environnement  
Nord-Pas de Calais.

François Jeannel,  
Directeur du C.E.L.E.  
Val de Somme.

Marc Lecocheu,  
Inspecteur Pédagogique Régional  
Physiques Chimie.

Annick Georget,  
Conseillère Municipale déléguée au Conseil  
Municipal d'Enfants de la ville de Lille.

Annick Delelis,  
Présidente de la Commission  
Internationale de l'Escaut.

Alain Strebelle,  
Directeur de l'Agence de l'Eau  
Artois Picardie.

Jacques Vernier,  
Président du Comité de Bassin de l'Agence de l'Eau  
Artois Picardie.

Fait à Douai le 26 mars 2003

En présence de Xavier La Torre, Sous-Préfet de Douai

Le Conseil Municipal  
des Jeunes de la ville de Lille